

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023.12.70

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

**Excusés** : Mme et MM. Gaëlle RAYNAUD, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

#### **Objet de la délibération : Demande d'aide à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

Dans le cadre de la mise en place d'un diagnostic permanent de la station d'épuration, il convient de financer cette opération dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :

**Montant des travaux prévus :** 59 141.00 € HT

#### **Financement :**

- Agence de l'eau 29 570.50 €
- Autofinancement 29 570.50 €

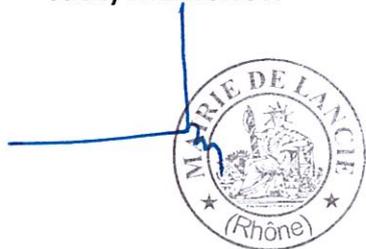
- décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse afin de financer la mise en place du diagnostic permanent de la station d'épuration

- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à cette mise en place.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,  
Christiane PESCE**

